

# Conditions générales de vente Muziekcentrale Adams B.V.

## Partie – Termes et conditions généraux

### Article 1er. Définitions

Aux fins des présentes conditions générales, les définitions suivantes s'appliquent :

1. **Adams** : Muziekcentrale Adams B.V., en tant qu'utilisateur des présentes conditions générales.
2. **Article** : un article des présentes conditions générales, sauf indication contraire.
3. **Client** : tout client ou client d'Adams, où les clients peuvent être à la fois des consommateurs et des entrepreneurs. Un consommateur est une personne physique qui n'agit pas dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise. Un entrepreneur est une personne physique ou morale ou une société de personnes qui agit dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise.
4. **Client professionnel** : tout client – personne physique ou morale – qui conclut un contrat avec Adams dans le cadre de sa profession ou de son entreprise dans lequel il n'est pas le consommateur final du produit.
5. **Écrit** : écrit comprend l'électronique ;
6. **Délai de livraison** : le délai dans lequel, selon le contrat, la prestation doit être exécutée ;
7. **Bon(s)** : bon(s) d'une certaine valeur qui ne peut pas être échangé contre de l'argent, avec lequel le client ne peut effectuer des achats que chez Adams.
8. **Accord** : tout accord entre Adams et un client.
9. **Contrat d'achat** : un accord entre Adams et un client pour la vente et la livraison de produits et/ou de services.
10. **Contrat de continuité** : un accord qui s'étend à la livraison régulière de biens, de services et/ou de contenu numérique pendant une certaine période de temps ;
11. **Contrat de location** : un accord entre Adams et un client en vertu duquel un produit est loué par Adams au client pour une certaine période de temps moyennant des frais (de location) prédéterminés.
12. **Accord visuel** : un accord entre Adams et un client selon lequel un produit peut être essayé par un client pendant une certaine période de temps moyennant des frais ou gratuitement pour tester si le produit convient au client.
13. **Contrat de réparation et d'entretien** : un accord entre Adams et un client en vertu duquel un produit est proposé en réparation ou en service chez Adams, en vertu duquel le produit est réparé ou entretenu par Adams moyennant des frais.

## **Article 2. Données Adams**

### **Adresse de visite et adresse d'affaires :**

Asiastraat 17-196014 DA Ittervoort (Pays-Bas)

### **Accessibilité :**

Mardi 09:00 – 18:00

Mercredi 09:00 – 18:00

Jeudi 09:00 – 21:00

Vendredi 09:00 – 18:00

Samedi 09:00 – 17:00

**Numéro de téléphone :** +31(0)475 56 07 00

**Adresses e-mail :** [info@adams.nl](mailto:info@adams.nl)

Connexion Internet : [www.adams.nl](http://www.adams.nl)

**Numéro de chambre de commerce** 13023695

**numéro d'identification à la TVA :** NL006911626B01

## **Article 3 - Applicabilité**

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre d'Adams et à toute relation juridique ou accord entre Adams et un client.
2. Les conditions générales du client ne s'appliquent pas, sauf si et dans la mesure où ces conditions générales ont été expressément acceptées par écrit par Adams.
3. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales sont nulles ou doivent être annulées, les autres dispositions des présentes conditions générales resteront pleinement applicables. Les parties se consulteront ensuite afin de convenir de nouvelles dispositions pour remplacer les dispositions nulles ou nulles, en tenant compte autant que possible de l'objet et de la portée de la ou des dispositions initiales.
4. L'application des présentes conditions générales est acceptée par le client par le simple fait d'effectuer un achat, de passer une commande ou de conclure un contrat avec Adams.

## **Article 4 - L'offre**

1. Toutes les offres et devis émis par Adams sont sans engagement. À la demande du client, Adams fournira un devis écrit. Une offre écrite est valable pour une durée maximale de 14 jours à compter de la date de l'offre, après quoi elle expirera de plein droit.
2. Adams n'est liée par les offres et les devis que si l'acceptation de ceux-ci par le client (par écrit ou autrement) a eu lieu 14 jours après l'émission de l'offre ou du devis. Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à des conditions, cela sera explicitement indiqué dans l'offre.
3. Une offre d'Adams contient autant que possible les coordonnées d'Adams, une description des produits proposés, le prix d'achat, le délai de livraison, les éventuels frais de livraison et autres frais supplémentaires, la procédure de réclamation et le fait que la livraison ait lieu ou non en plusieurs parties.
4. Les délais de livraison indiqués dans les offres et les devis d'Adams sont indicatifs et ne donnent pas droit au client à la résiliation ou à une indemnisation en cas de dépassement.
5. Les erreurs évidentes ou les erreurs évidentes dans l'offre ne lient pas Adams.
6. Les offres et devis ne s'appliquent pas automatiquement aux réapprovisionnements du client.

## **Article 5 - L'accord**

1. Le contrat est conclu au moment de l'acceptation pleine et entière par le client de l'offre d'Adams et de la réalisation des conditions qui y sont définies.
2. Adams a le droit de s'informer (ou de faire informer) dans le cadre juridique si le client peut remplir ses obligations de paiement. Si, sur la base de cette enquête, Adams a des motifs raisonnables de ne pas conclure l'accord, Adams est en droit de refuser une commande ou une demande ou d'assortir l'exécution de conditions particulières.

## **Article 6 - Le prix**

1. Les prix indiqués dans une offre ou un contrat incluent la TVA, sauf indication contraire explicite, et sont exprimés en euros.
2. Pendant la période de validité indiquée dans une offre, les prix des produits et/ou services proposés ne seront pas augmentés, à l'exception des changements de prix résultant de changements de taux de TVA ou d'autres augmentations par le gouvernement ou par les fournisseurs. Adams se réserve également le droit de corriger toute erreur typographique concernant le devis.
3. Nonobstant le paragraphe précédent, Adams peut offrir des produits ou des services dont les prix sont soumis aux fluctuations du marché financier et/ou sur lesquels Adams n'a aucune influence, avec des prix variables. La possibilité de corrections de prix et/ou le fait que les prix indiqués sont des prix indicatifs sont explicitement mentionnés dans l'offre.
4. Le prix total est le prix de paiement TTC et hors éventuels frais d'emballage, d'expédition et de transport. Les frais d'emballage, d'expédition et de transport sont à la charge du client, sauf indication contraire et/ou convention contraire expresse.
5. La livraison aux Pays-Bas et en Belgique coûte 3,95 euros par commande. Avec une commande de 50 euros ou plus, Adams expédie gratuitement la commande aux Pays-Bas et en Belgique. Les frais d'expédition pour les autres pays peuvent être consultés sous la rubrique « Frais d'expédition pour d'autres pays », qui se trouve sur le site Web d'Adams ([www.adams.nl](http://www.adams.nl)). Pour les livraisons vers des pays en dehors de la zone commerciale de l'UE, les droits et frais d'importation supplémentaires sont à la charge du client. Adams se réserve expressément le droit de modifier les conditions et tarifs susmentionnés.

## **Article 7 - Exécution du contrat, garantie**

1. Adams s'assurera au mieux de ses capacités et dans la mesure du possible que les produits et/ou services sont conformes à l'accord, aux spécifications énoncées dans l'offre, aux exigences raisonnables de solidité et de facilité d'utilisation normale et aux dispositions légales et/ou aux réglementations gouvernementales en vigueur à la date de la conclusion de l'accord. S'il y est expressément convenu, Adams s'assurera au mieux de ses capacités et dans la mesure du possible que les produits et/ou services sont adaptés à une utilisation autre que normale.
2. Une garantie supplémentaire fournie par Adams, son fournisseur, son fabricant ou son importateur ne limitera pas les droits et réclamations légaux que le client peut faire valoir contre Adams en vertu de la loi ou de l'accord, si et dans la mesure où Adams a manqué de manière imputable à ses obligations en vertu de l'accord.
3. Par garantie supplémentaire, on entend tout engagement d'Adams, de son fournisseur, de son importateur ou de son producteur par lequel il accorde au client certains droits ou réclamations qui vont au-delà de ce qu'il est légalement tenu de faire, dans le cas où il n'aurait pas respecté ses obligations en vertu du contrat.
4. Adams garantit uniquement que les marchandises qu'elle livre sont exemptes de défauts de conception, de matériaux et de fabrication. Cette garantie est valable pour une période de 2 ans après la livraison. La garantie ne s'applique pas à : -laque ; -les clés' – l'usure normale.
5. Sont exclus de toute garantie :
  - a. Instruments de location

- b. Produits qui ont une clause d'utilisation ou qui sont soumis à d'autres formes d'usure naturelle
- c. défauts du produit ou du service, qui sont causés par le non-respect des instructions d'utilisation, une utilisation inappropriée, des conditions environnementales anormales, une surcharge, un mauvais entretien et/ou un mauvais entretien du produit
- d. défauts du produit, qui sont causés par l'utilisation d'accessoires, d'extensions et/ou de pièces de rechange, qui ne sont pas des pièces d'origine
- e. Produits ou services auxquels des modifications et/ou des extensions ont été apportées.
- f. des écarts mineurs ou négligeables par rapport à la norme du produit qui sont négligeables par rapport à la valeur et à l'utilisation normale du produit ou du service ;

Le client qui est un consommateur a droit à une période de garantie légale de 2 ans ou 1 an respectivement dans le cas de biens d'occasion, à compter de la livraison du bien en question, conformément aux dispositions du Code civil.

- 6. La réparation d'un défaut, dont Adams confirme qu'elle est couverte par la garantie, est effectuée de telle manière que le produit ou le service défectueux est réparé gratuitement à la discrétion d'Adams ou remplacé par un produit ou un service correct (ou un modèle ou une version différente). Les produits et/ou pièces remplacés deviennent la propriété d'Adams.
- 7. Le droit à la garantie doit être fait valoir par le client dans le délai de garantie et conformément aux dispositions légales prévues par le Code civil, sous peine de déchéance des droits.
- 8. Si le client fait une réclamation au titre de la garantie, le client doit envoyer le produit applicable à Adams avec une copie de la facture.
- 9. Sauf convention contraire expresse, Adams ne peut faire valoir d'autres droits que le droit de remédier aux défauts visés à l'article 7 (paragraphe 6).
- 10. L'utilisation d'une garantie ne prolonge ni ne renouvelle la période de garantie d'origine du produit ou du service.
- 11. Une garantie ne s'applique plus en cas de revente par le client.
- 12. Conditions de garantie des instruments d'occasion :
  - a. Aucune garantie n'est donnée sur les finitions et/ou les finitions de l'instrument.
  - b. Si les pièces d'origine ne sont pas utilisées, la garantie expirera automatiquement.
  - c. L'usure normale résultant d'une utilisation (intensive) n'est pas couverte par la garantie.
  - d. Les dommages ou défauts causés par une mauvaise utilisation ou un mauvais entretien, ainsi que d'autres formes de dommages causés par l'utilisateur, sont également exclus de la garantie.
  - e. La garantie ne s'applique qu'à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable en cas de revente à des tiers.

#### **Article 8 - Livraison et exécution**

- 1. Adams apportera le plus grand soin à la réception et à l'exécution des commandes de produits ou de services.
- 2. Le lieu de livraison est soit l'adresse d'Adams (ventes en magasin), soit l'adresse que le client a portée à la connaissance d'Adams (ventes sur commande).
- 3. Sous réserve des dispositions de l'article 4, Adams exécutera les commandes acceptées dans les meilleurs délais. Si la livraison d'un produit ou d'un service est retardée, ou si une commande ne peut pas être exécutée ou ne peut être exécutée que partiellement, le client en sera informé dans les plus brefs délais, Adams indiquant (le cas échéant) si le client a dans ce cas le droit de résilier le contrat sans frais et/ou a droit à une quelconque indemnité.
- 4. En cas de refus de réception à la livraison de la marchandise, le contrat avec le client sera considéré comme annulé et une indemnité forfaitaire sera due à Adams égale à 25 % du montant de la facture.

5. Les produits ou services livrés doivent être examinés par le client ou son représentant pour détecter les dommages de transport et/ou d'emballage immédiatement après la livraison. Lors de la réception de la marchandise, le client doit faire confirmer par écrit par le transporteur ou le service de colis les éventuels dommages de transport et/ou d'emballage à déterminer.
6. Le risque de dommage et / ou de perte des marchandises jusqu'au moment de la livraison au client ou à un point de retrait incombe à Adams, sauf convention expresse contraire. Après la livraison, le risque incombe au client. Le client doit immédiatement recevoir et vérifier les marchandises livrées. Toute réclamation concernant les marchandises et/ou la livraison doit être communiquée à Adams par courrier recommandé dans les dix (10) jours suivant la livraison. Les retours de marchandises ne seront pas acceptés sans le consentement écrit préalable d'Adams.
7. Si le client résilie le contrat avant la livraison, Adams est en droit de facturer une indemnité de 25 % du prix d'achat, sans préjudice du droit d'Adams d'obtenir une indemnité plus élevée.

#### **Article 9 - Paiement**

1. Le client doit payer le produit ou le service à Adams au plus tard à la livraison.
2. Les factures d'Adams doivent être payées immédiatement et sans escompte, déduction et/ou compensation, sauf accord contraire écrit. Le paiement s'effectue contre remboursement par paiement en espèces. Les commandes avec paiement à l'avance seront expédiées après réception du paiement.
3. Lors de la vente de produits uniques qui font maintenant partie de la collection, dont un seul ou un nombre limité sont encore en stock, un contrat d'achat avec Adams ne sera toujours conclu avec Adams qu'avec le premier client payant en cas de commandes multiples.
4. Si un acompte a été stipulé, le client ne peut faire valoir aucun droit concernant l'exécution de la commande ou du ou des services en question avant que l'acompte stipulé n'ait été versé.
5. Adams se réserve le droit de refuser ou d'imposer d'autres conditions sur les chèques, les devises étrangères (et non en €) et autres moyens de paiement et/ou d'échange autres qu'en espèces, y compris les bitcoins. Les paiements en devises étrangères sont crédités par Adams selon le relevé bancaire. Les frais bancaires ainsi que les frais de carte de crédit et les éventuelles fluctuations négatives de la devise et/ou du taux de change des méthodes de paiement et/ou d'échange pour Adams sont à la charge et aux risques du client.
6. Le client est tenu de signaler sans délai les inexactitudes dans les données de paiement fournies à Adams.
7. Si le client ne remplit pas ses obligations (de paiement) à temps et/ou intégralement, un intérêt de 10 % par an sera dû de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, à compter de la date d'échéance de la facture. La facture sera également majorée d'une indemnité forfaitaire pour retard égale à 10 % du montant de la facture, avec un minimum de 50,00 EUR par facture.
8. Une fois que le client a été correctement mis en demeure par Adams, les intérêts légaux sont dus sur le montant encore dû et Adams est en droit de facturer les frais extrajudiciaires (de recouvrement) encourus par celui-ci. En ce qui concerne les frais extrajudiciaires (de recouvrement), Adams a droit à l'indemnisation maximale autorisée.
9. En cas de non-paiement d'une facture, toutes les factures impayées, même celles qui n'ont pas expiré, deviendront exigibles et exigibles de plein droit et sans mise en demeure.
10. Un client peut également payer avec un ou plusieurs bons émis par Adams, à moins que cela ne soit exclu pour un produit ou un service. Ces bons peuvent être achetés physiquement et numériquement chez Adams. Chaque bon émis par Adams est valable pendant un an maximum après la date d'achat, sauf indication contraire sur le bon et/ou convention contraire expresse.
11. Les bons d'achat ou leur valeur résiduelle ne peuvent pas être échangés contre de l'argent.

12. Si le montant total de l'achat d'un produit ou d'un service dépasse la valeur du ou des bons utilisés, la différence doit être payée en utilisant un ou plusieurs des autres modes de paiement acceptés par Adams.
13. Il est interdit de modifier, reproduire, falsifier, saper ou altérer de quelque manière que ce soit le(s) bon(s) ou leur fonctionnement (y compris le piratage).
14. En cas de doute sur l'authenticité du ou des bons, Adams se réserve le droit de refuser le(s) bon(s) sans donner de raison.

#### **Article 10 - Réserve de propriété et droit de rétention**

1. Tous les biens livrés par Adams demeurent la propriété d'Adams jusqu'à ce que le client ait rempli toutes les obligations suivantes en vertu de l'entente conclue entre Adams et le client : (a) la contrepartie, y compris le paiement du prix d'achat, à l'égard des produits ou services livrés et/ou à livrer par Adams et (b) toute réclamation pour non-respect par le client de ladite ou desdites ententes.
2. Si et dans la mesure où Adams peut invoquer la réserve de propriété, elle peut à tout moment réclamer les marchandises en question au client.
3. Le client n'est pas autorisé à mettre en gage ou à grever de quelque manière que ce soit les marchandises couvertes par la réserve de propriété d'Adams. Le client est tenu d'assurer et de maintenir assuré de manière adéquate les marchandises livrées sous réserve de propriété.
4. Si Adams est autorisé à facturer le client pour une réparation, Adams peut conserver l'article jusqu'à ce que les frais de réparation aient été entièrement payés par le client.

#### **Article 11 – Échange et/ou retour**

1. L'échange et le retour ne sont possibles que si cela a été expressément convenu au préalable.
2. Dans ce cas, Adams détermine le délai dans lequel le client peut échanger ou retourner.
3. Adams peut assortir d'autres conditions aux échanges ou aux retours.

#### **Article 12 – Suspension et dissolution**

1. Adams a le droit de suspendre l'exécution de ses obligations ou de dissoudre l'accord (de manière extrajudiciaire) si :
  - Le client ne respecte pas les obligations découlant du contrat, ou ne le fait pas à temps ou dans son intégralité.
  - après la conclusion du contrat, Adams a eu connaissance de circonstances donnant de bonnes raisons de craindre que le client ne respecte pas les obligations découlant du contrat.
  - le client a été prié de fournir une garantie pour l'exécution de ses obligations en vertu du contrat et cette garantie n'est pas fournie ou est insuffisante de l'avis d'Adams.
2. De plus, Adams a le droit de dissoudre l'accord (de manière extrajudiciaire) si des circonstances surviennent qui sont de nature à ce que l'exécution de l'accord soit impossible ou ne puisse plus être exigée selon les normes de raisonabilité et d'équité, ou si d'autres circonstances surviennent qui sont de nature telle que le maintien (inchangé) de l'accord ne peut raisonnablement pas être attendu.
3. Si le contrat est valablement résilié par Adams, mais que le client a déjà utilisé les marchandises livrées par Adams, le client n'a pas droit au remboursement de l'intégralité du prix d'achat, mais seulement d'une partie, compte tenu de l'utilisation et de l'usure susmentionnées.
4. En cas de résiliation du contrat, les créances d'Adams à l'encontre du client sont immédiatement exigibles. Si Adams suspend l'exécution des obligations, elle conserve ses droits en vertu de la loi et du contrat avec le client.
5. Si Adams résilie le contrat sur la base des dispositions précédentes, Adams ne sera pas responsable envers le client ou des tiers des frais ou des dommages.
6. Adams se réserve toujours le droit de réclamer les frais encourus et/ou des dommages (supplémentaires).

### **Article 13 – Responsabilité**

1. Si les produits ou services fournis par Adams sont défectueux, la responsabilité d'Adams envers le client est limitée à ce qui est prévu à l'article 7.
2. Adams n'est responsable que des dommages directs. Adams n'est pas responsable de quelque dommage que ce soit parce qu'Adams s'est appuyé sur des informations incorrectes et/ou incomplètes fournies par ou au nom du client, ou en raison d'une utilisation peu judicieuse ou incorrecte des produits et/ou services fournis par ou au nom du client. Adams n'est jamais responsable des dommages indirects, y compris les dommages consécutifs, les pertes de profits, les pertes d'économies et/ou les pertes d'exploitation.
3. Si Adams est responsable d'un dommage direct, cette responsabilité est limitée au maximum au montant de la facture, au moins à la partie du contrat à laquelle la responsabilité se rapporte. De plus, la responsabilité est à tout moment limitée à un maximum du montant qui est payé au titre de l'assurance d'Adams dans le cas en question.
4. Adams n'est pas tenue de remplir une obligation si elle est empêchée de le faire en raison d'un cas de force majeure, c'est-à-dire d'une circonstance qui n'est pas due à sa faute, et qui n'est pas pour son compte en vertu de la loi, d'un acte juridique ou d'une pratique généralement acceptée. Par force majeure, on entend, outre ce qui est compris à cet égard dans la loi et la jurisprudence, toutes les causes externes, prévues ou imprévues, sur lesquelles Adams n'a pas ou peu d'influence, mais à la suite desquelles Adams n'est pas en mesure de remplir ses obligations et/ou à la suite desquelles le client subit des dommages, tels que : grèves, catastrophes naturelles, barrières de circulation, restrictions à l'exportation ou autres mesures gouvernementales, le piratage du site Web d'Adams et toute autre circonstance, à la suite de laquelle le cours normal des affaires de l'entreprise est entravé, à la suite de quoi l'exécution du contrat par Adams ne peut raisonnablement être exigée. Adams a également le droit d'invoquer la force majeure si la circonstance qui empêche l'exécution (ultérieure) et/ou cause un dommage au client, se produit après qu'Adams aurait dû remplir son obligation.

### **Article 14 – Droits de propriété intellectuelle**

1. Sans préjudice des autres dispositions des présentes conditions générales, Adams se réserve les droits et pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la Loi sur le droit d'auteur et d'autres lois et règlements relatifs aux droits de propriété intellectuelle.
2. Le client n'est pas autorisé à apporter des modifications aux marchandises et/ou prestations livrées, à moins que la nature des marchandises ou prestations livrées n'en décide autrement ou n'en ait convenu autrement par écrit.
3. Tous les dessins, logos, logiciels et autres matériaux ou fichiers (électroniques) créés par Adams dans le cadre du contrat restent la propriété d'Adams, qu'ils aient été mis à la disposition du client ou de tiers. Les éléments susmentionnés sont exclusivement destinés à être utilisés par le client et ne peuvent être reproduits, publiés ou portés à la connaissance de tiers par le client sans le consentement préalable de l'utilisateur, sauf si la nature des éléments fournis dicte le contraire.
4. Toute violation de cette disposition sera sanctionnée par le paiement de dommages et intérêts égaux au montant de la facture à payer par le client contrevenant à Adams, sans préjudice du droit d'Adams de réclamer des dommages-intérêts plus élevés.
5. Des enregistrements photo et vidéo peuvent être réalisés lors d'événements dans notre magasin. Ces enregistrements peuvent être utilisés par nous à des fins promotionnelles et de communication, y compris la publication sur notre site Web, nos canaux de médias sociaux et d'autres communications marketing. En participant ou en assistant à un événement, le client donne son autorisation pour l'utilisation de matériel image et sonore sur lequel le client peut être reconnaissable. Si le client ne souhaite pas être sur la photo, il doit en être informé à l'organisation avant ou pendant l'événement.

### **Article 15 - Procédure de réclamation**

1. Adams a mis en place une procédure de traitement des plaintes et traite les plaintes conformément à cette procédure dans la mesure du possible.
2. Procédure de réclamation :
  - f. Les plaintes ne peuvent être soumises que par écrit, car le texte est alors le point de départ du traitement et non une interprétation possible de la plainte par l'un de nos employés. En plus du signalement par lettre ou par e-mail, il est également possible de laisser des réclamations via le formulaire de contact sur notre site web. Un accusé de réception sera envoyé dans les 3 jours ouvrables.
  - g. La plainte sera traitée par le service clientèle, qui contactera le client afin que celui-ci puisse fournir une explication personnelle et éventuellement contacter des tiers qui ont eu une influence sur les produits ou services fournis.
  - h. Sur la base des informations recueillies, une conclusion est tirée. Si la plainte est (partiellement) fondée, il sera indiqué quelles actions d'amélioration ou compensations Adams Muziekcentrale entreprendra.
3. Toute réclamation concernant des défauts visibles doit parvenir à Adams par courrier recommandé dans les dix (10) jours suivant l'enlèvement ou la livraison.
4. Toute réclamation concernant les vices cachés doit parvenir à Adams par courrier recommandé dans les dix (10) jours suivant la découverte du vice caché. Si les dispositions relatives à la vente au consommateur s'appliquent, ce délai est fixé à deux (2) mois.
5. Toute réclamation concernant le paiement et/ou la facturation doit être traitée dans les 10 jours suivant le paiement ou dans les 10 jours suivant la date de facturation. Le traitement d'une plainte ne signifie pas qu'Adams reconnaît sa culpabilité ou sa responsabilité.
6. Les plaintes soumises à Adams recevront une réponse dans les 14 jours suivant la date de réception. Si une plainte nécessite un délai de traitement prévisiblement plus long, Adams répondra dans le délai de 14 jours par un accusé de réception et une indication de la date à laquelle le client peut s'attendre à une réponse plus détaillée.

#### **Article 16 – Client professionnel**

Client professionnel désigne le client qui agit dans le cadre de l'exercice d'une profession ou d'un établissement tel que défini à l'article 1er alinéa 3.

Les dispositions suivantes ne s'appliquent pas à un client commercial : [N/A].

#### **Article 17 - Protection des données.**

Adams traitera les données qu'elle reçoit du client dans le cadre de l'accord conclu avec le client conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données et ne divulguera pas d'informations confidentielles ou autres sur le client à des tiers et/ou ne les divulguera pas, sauf accord contraire exprès et écrit.

#### **Article 18 – Droit applicable**

Chaque offre d'Adams et chaque accord entre Adams et le client sont exclusivement régis par le droit néerlandais. Cela s'applique également si une obligation est exécutée en tout ou en partie à l'étranger et/ou si le client est établi à l'étranger.

L'applicabilité de la Convention de Vienne sur les ventes est exclue (« opt out »).

#### **Article 19 – Litiges**

Le tribunal néerlandais de l'arrondissement du siège social d'Adams est seul compétent pour connaître des litiges. Les parties ne feront appel au tribunal qu'après avoir fait tous les efforts possibles pour résoudre un différend d'un commun accord.

#### **Article 20 – Localisation, interprétation et modification des conditions générales**

1. Les présentes conditions générales ont été déposées auprès de la Chambre de Commerce.

2. En cas d'interprétation nécessaire du contenu et de la portée des présentes conditions générales, le texte néerlandais de celles-ci fait toujours foi.
3. La version la plus récente des conditions générales ou la version telle qu'elle était en vigueur au moment de la conclusion du contrat s'applique toujours.

## ***Partie – Termes et conditions du contrat de location***

### **Article 21 – Conditions du contrat de location**

1. En plus des conditions générales mentionnées ci-dessus, les présentes conditions générales s'appliquent en cas de contrat de location entre Adams (en tant que bailleur) et le client (en tant que locataire). En cas de conflit avec les conditions générales, les présentes conditions générales de location prévaudront en cas de contrat de location, sauf indication contraire.
2. Le client est tenu de présenter à Adams une preuve d'identité valable avant ou lors de la conclusion d'un contrat de location et de fournir un nom et une adresse corrects (nom, adresse et lieu de résidence). Adams a le droit d'en faire une copie.
3. Afin de pouvoir conclure un contrat de location, le formulaire de location approprié doit être correctement rempli par le client. Les dates indiquées sur le formulaire de location sont contraignantes.
4. Les conditions de location ne concernent pas un arrangement de paiement à convenir avec Adams dans certains cas (achat en plusieurs fois).
5. Adams se réserve le droit de refuser de conclure un contrat de location avec un client à tout moment sans donner de raisons.

### **Article 22 – Durée du bail**

1. Le contrat de location est conclu pour la durée convenue et s'élève à un maximum de six (6) mois, sauf accord contraire écrit.
2. La prolongation de la période de location convenue n'est possible qu'une seule fois pour une période maximale de six (6) mois. La prolongation doit être convenue par écrit au plus tard deux (2) semaines avant la fin de la première période de location, faute de quoi le contrat de location sera résilié de plein droit à la fin de la première période de location.
3. Le produit loué doit être retourné à Adams au plus tard le dernier jour de la période de location convenue, aux frais du client. Si le produit loué n'est pas retourné le jour en question, Adams peut facturer un montant égal au prix de vente alors en vigueur plus les frais d'administration encourus par Adams moins le loyer déjà payé, ou un autre montant de pénalité à déterminer par Adams de manière raisonnable.
4. Si le produit n'est pas retourné en bon état, à la seule discrétion d'Adams, Adams facturera au client les frais de réparation et/ou de nettoyage ou d'autres coûts raisonnables (dans la mesure où ils sont applicables).

### **Article 23 – Prix de la location**

1. Le prix de location est déterminé par le vendeur responsable d'Adams.
2. Sauf accord écrit contraire, la totalité du loyer dû pour toute la période de location convenue doit être payée avant ou au plus tard au moment de l'enlèvement du produit loué. Le loyer pour une période de location prolongée est dû en totalité au plus tard le jour où la prolongation prend effet. Adams enverra au client une facture à cet effet, qui doit être payée par le client immédiatement.

3. Si le produit loué est acheté par le client au cours de la première période de location, Adams déduira intégralement le loyer payé du prix d'achat facturé par Adams, sauf accord contraire écrit.
4. Si le produit loué est acheté par le client pendant la période de renouvellement, Adams déduira 80 % du loyer payé du prix d'achat facturé par Adams, sauf accord contraire écrit.

#### **Article 24 – Mode d'emploi et responsabilité**

1. Le locataire ne peut utiliser le bien loué que conformément à l'objectif indiqué dans le contrat de location.
2. Le locataire n'est pas autorisé à modifier l'intérieur et/ou l'apparence de la propriété louée (en tout ou en partie) ou à y ajouter quoi que ce soit sans l'autorisation écrite préalable d'Adams. M. Adams peut assortir ce consentement de conditions, y compris une augmentation du loyer convenu.
3. Les ajouts/modifications effectués par le locataire avec la permission d'Adams ne font pas partie de la propriété louée et doivent être annulés par le locataire à ses propres frais avant ou à la fin du bail, à moins que le propriétaire n'indique que les ajouts/modifications peuvent rester en place. Dans ce dernier cas, cependant, le locataire n'a pas droit à une indemnité (de valeur).
4. Le locataire est tenu d'utiliser le bien loué de manière à ce qu'il n'y ait aucun conflit avec une loi ou une réglementation (gouvernementale) et qu'aucune nuisance ou nuisance ne soit causée.
5. Le locataire est tenu de prendre des mesures en temps utile pour maintenir le bien loué en bon état et pour éviter les dommages au bien loué, ou la perte, la perte, le vol et/ou le détournement de celui-ci.
6. L'état du bien loué au début de la période de location est fixé dans le contrat de location. Le locataire doit (au moins) garder le bien loué dans cet état et ainsi le mettre à nouveau à la disposition d'Adams après l'expiration du bail.
7. Le locataire est tenu d'assurer (et de maintenir assuré) le bien loué à ses frais auprès d'une compagnie d'assurance solide contre tous les dommages assurables, y compris les dommages résultant d'une utilisation et d'un entretien (inappropriés), des conditions météorologiques, du vol, du détournement de fonds, de la perte et/ou de la perte du bien loué, et ce, jusqu'au moment du retour à Adams. Les droits découlant de ce(s) contrat(s) d'assurance sont déjà cédés à l'avance par le locataire à Adams. Le locataire s'engage à fournir à Adams une copie de la politique à la première demande d'Adams.
8. Toutes les charges et taxes relatives au bien loué sont à la charge du locataire.
9. La renonciation totale ou partielle à l'utilisation du bien loué ou la cession à titre gratuit ou onéreux par le locataire (y compris la sous-location) n'est pas autorisée. Sans préjudice de cette interdiction, le locataire supporte l'intégralité des risques liés à Adams pour le comportement de la ou des personnes à qui le locataire a transféré ou transféré le contrôle (effectif) du bien loué en tout ou en partie.
10. Pendant la période de location, le client est entièrement responsable de tous les dommages causés au produit loué, quelle qu'en soit la cause et la cause qu'ils provoquent.
11. Les faits et circonstances suivants ne constituent pas un défaut, du moins Adams (en tant que propriétaire) n'est en aucun cas responsable envers le locataire ou des tiers à cet égard :
  - a. les conséquences des vices survenus postérieurement à la conclusion du bail ;
  - b. les conséquences de défauts qu'Adams ne connaissait pas ou n'aurait pas dû connaître ;
  - c. tout dommage qui serait subi par le locataire si le bien loué ne pouvait être mis à la disposition du locataire à la date de début du bail. Dans ce cas, la durée du bail sera reportée en conséquence ;

- d. dommages causés aux personnes ou aux biens du locataire ou à des tiers qui se trouvent à proximité du bien loué. Le locataire dégage entièrement et irrévocablement Adams contre toutes les réclamations éventuelles de tiers.
- e. dommages indirects, y compris les coûts et les pertes de bénéfices/chiffre d'affaires.

#### **Article 25 – Réparations et entretien**

Les réparations et/ou tout réglage et/ou tout nettoyage et/ou tout autre entretien ne doivent être effectués que par Adams ou des tiers désignés par Adams. Les frais annexes sont à la charge du client et ne sont pas inclus dans le prix de la location. Le besoin de réparations, d'ajustements, de nettoyage et/ou d'autres travaux d'entretien est à la discrétion d'Adams. Adams a le droit d'inspecter l'utilisation et l'entretien de la propriété louée (ou de la faire vérifier) au moins une fois par mois - en consultation supplémentaire avec le locataire.

#### **Article 26 – Dépôt de garantie**

1. Adams est autorisé à exiger un dépôt du client, comme indiqué dans le contrat de location.
2. Si le produit loué est retourné à Adams à temps et en bon état, à la seule discrétion d'Adams, Adams remboursera le montant payé à titre d'acompte au client. Dans le cas où l'article n'est pas retourné en bon état, à la seule discrétion d'Adams, Adams est autorisé à conserver la caution et à l'utiliser comme garantie supplémentaire pour l'exécution des obligations du client en vertu du contrat (de location) et des présentes conditions générales, y compris (à titre de compensation pour) les frais et les dommages.

#### **Article 27 - Retour du/des produit(s) loué(s)**

1. Le client a l'obligation immédiate de revenir après l'expiration de la période de location convenue, comme stipulé à l'article 22, paragraphe 3.
2. Si le produit loué n'est pas retourné à Adams avant ou à la fin de la période de location convenue, Adams enverra un rappel unique, en utilisant les coordonnées fournies par le client. Si ce rappel n'est pas pris en compte, Adams se réserve le droit de déposer un rapport. En plus du prix de location, le client doit également à Adams le prix de vente du produit non retourné et le client est tenu d'indemniser tous les (autres) dommages subis par Adams.
3. En cas de dépassement de la période de location, Adams a le droit de reprendre immédiatement l'article, le bail se poursuivant automatiquement dans les mêmes conditions jusqu'au jour où l'article est de nouveau en possession d'Adams, étant entendu que le montant de la location pour la période de dépassement est alors le suivant : le loyer convenu entre Adams et le client est augmenté des mensualités hebdomadaires, avec un minimum de 1 semaine et une amende de 50 € par jour, jusqu'à ce que l'article soit de nouveau en possession d'Adams. Sans préjudice des dommages qui seraient subis par le propriétaire et des frais à engager.
4. Le client retourne l'objet loué au même endroit Adams où le contrat de location a été conclu. Les articles loués seront vérifiés par Adams après le retour. Le transport d'articles par Adams ou pour son compte ne doit pas être considéré comme un tel contrôle. L'audit Adams est contraignant pour toutes les parties. Si des dommages à l'article sont constatés lors de l'inspection susmentionnée, le client en sera informé dans les plus brefs délais, mais au plus tard 5 jours ouvrables après le retour. Ce rapport de dommages fixera un délai pendant lequel l'article endommagé sera tenu à la disposition du client, en vue d'une éventuelle (contre-)expertise. Après l'expiration de cette période, Adams procédera à la réparation et/ou au remplacement sans autre préavis et tous les frais seront facturés au client.

#### **Article 28 - Dommages et pertes / vol / détournement de fonds**

1. Les dommages causés au produit loué pendant la période pendant laquelle le client est responsable du produit loué doivent être signalés par écrit à Adams immédiatement après leur découverte, mais au plus tard dans les 24 heures suivant leur survenance.
2. En cas de vol, de détournement de fonds, de perte et/ou de perte du produit loué, le client est tenu de le signaler par écrit à Adams dans les 24 heures suivant sa découverte et de signaler et/ou de signaler le vol, le détournement, la perte et/ou la perte aux autorités compétentes. Le client est également tenu de soumettre un rapport officiel du rapport à Adams.
3. En cas de vol, de détérioration ou de perte totale (économique) de l'objet loué, le client est tenu d'indemniser Adams pour les dommages, en échange du montant du nouveau prix facturé par Adams avec les frais supplémentaires. Si et dans la mesure où la réparation de l'article loué est encore possible, à la seule discrétion d'Adams, le client s'engage à rembourser les frais de réparation impliqués.

#### Condition d'annulation, en cas d'annulation par le client

1. En cas d'annulation jusqu'à 7 jours avant le début de la période de location, Adams facturera 10 % du prix de la location, avec un minimum de 100 €, -, à titre de frais d'annulation
2. En cas d'annulation de 7 jours à 24 heures avant le début de la période de location, Adams facturera 20 % du prix de la location, avec un minimum de 200 €, -, à titre de frais d'annulation
3. En cas d'annulation 24 heures avant le début de la période de location ou si les articles ne sont pas retirés, la totalité du loyer tel qu'indiqué dans le contrat de location sera facturée

#### Transport approprié

1. Le client doit assurer le bon transport de l'article. Si Adams constate que le client ne dispose pas d'un moyen de transport adéquat (à la seule discrétion d'Adams), Adams se réserve le droit d'annuler le contrat de location. Si le contrat de location est annulé pour cette raison, Adams facturera (peut) au client un montant égal au loyer total plus les frais d'administration encourus. Tout droit à indemnisation de la part du client est exclu.
2. Un transport approprié comprend : (a) les articles doivent être transportés à tout moment dans les housses, flight-cases, valises, valises ou autres équipements de protection correspondants fournis par Adams, (b) les articles ne peuvent être transportés que dans une cabine fermée, protégée des intempéries, (c) les articles ne doivent pas être empilés les uns sur les autres s'il n'y a pas de flight-cases ou d'autres protections appropriées autour d'eux, (d) les articles doivent être correctement sécurisés pendant le transport, (e) les articles ne doivent pas être exposés à des températures extrêmes (ni en dessous de 0 degré ni au-dessus de 35 degrés) pendant la période de location et (f) toute instruction supplémentaire d'Adams à cet égard doit être strictement suivie.

#### Fixation de l'objet

En cas de saisie administrative, civile et/ou pénale de l'article loué, le client reste tenu de se conformer aux obligations du contrat de location, y compris le paiement du prix de la location, y compris les frais et suppléments, jusqu'au moment où l'article est de nouveau en possession d'Adams libre de toute saisie. Le client est tenu d'indemniser Adams pour tous les dommages et frais résultant de la saisie.

#### Résiliation du bail

Adams est en droit de résilier le contrat de location immédiatement (prématurément) sans mise en demeure ni intervention judiciaire et de reprendre possession de l'article (ou de le faire restituer), sans préjudice de son droit à une indemnisation pour frais, dommages et intérêts, s'il apparaît que le client ne respecte pas ou ne respectera pas ou ne respectera pas une ou plusieurs des obligations du contrat de location pendant la période de location, ou ne le fait pas en temps opportun ou de

manière complète, si le client décède, est placé sous tutelle, demande un sursis de paiement, est déclaré en faillite, est déclaré soumis à la loi sur la restructuration de la dette des personnes physiques, déménage son domicile ou son siège social à l'étranger, le bien loué est saisi ou si le client a connaissance de l'existence de circonstances pendant la période de location, qui sont de telle nature que si Adams les avait connus, il n'aurait pas conclu le bail ou ne l'aurait pas conclu dans les mêmes conditions. Le client coopérera pleinement avec Adams pour reprendre possession de la propriété louée. Adams n'est pas responsable des dommages résultant de la résiliation (prématurée) du bail.

#### Autres dispositions

Le locataire est tenu de coopérer, à la première demande d'Adams, à une visite de la propriété louée par un locataire successeur prévu, un acheteur potentiel ou un expert / évaluateur.

Si deux personnes (morales) ou plus sont locataires, elles sont solidairement responsables envers Adams de toutes les obligations découlant du contrat de location.

#### ***Partie – Conditions à vue***

##### **Article 29 - Apparence de la convention**

1. En plus des conditions générales incluses ci-dessus et des conditions générales du contrat de location, ces conditions générales s'appliquent en cas de contrat entre Adams et le client, y compris l'essai temporaire d'un produit (gratuit) ou le remplacement temporaire en cas de réparation. En cas de conflit avec les conditions générales et le contrat de location, les conditions applicables prévaudront en cas d'accord à vue.
2. Le client est tenu de présenter à Adams une preuve d'identité valable avant ou lors de la conclusion d'un contrat et de fournir un nom et une adresse corrects (nom, adresse et lieu de résidence).
3. Les termes du contrat ne se rapportent pas à une entente de paiement échelonnée à convenir avec Adams (achat à tempérament), selon le cas.
4. Adams se réserve le droit, à tout moment, de refuser de conclure un accord avec un client sans donner de raisons.

##### **Article 30 – Durée du contrat**

1. Le contrat est conclu pour la période convenue et s'élève à un maximum de 1 semaine, sauf accord écrit contraire.
2. Le produit pris en compte doit être retourné à Adams au plus tard le dernier jour de la période convenue, à la charge du client. Si le produit pris en compte n'a pas été retourné le jour en question, Adams pourra facturer au client un montant égal au prix de vente pratiqué par Adams plus les frais administratifs encourus par Adams.
3. Si le produit effectué lors de l'inspection n'est pas retourné en bon état, à la seule discrétion d'Adams, Adams facturera au client des frais de réparation et/ou de nettoyage (le cas échéant).

#### ***Partie – Condition du contrat de réparation et d'entretien***

### **Article 31 - Contrat de réparation et d'entretien**

1. En plus des conditions générales énoncées ci-dessus, les présentes conditions générales s'appliquent en cas d'accord de réparation et d'entretien entre Adams et le client. En cas de conflit avec les conditions générales, les conditions de réparation et d'entretien pertinentes prévaudront en cas de contrat de réparation et d'entretien.
2. Le client est tenu de présenter à Adams une preuve d'identité valable avant ou lors de la conclusion d'un contrat de réparation et d'entretien et de fournir un nom et une adresse corrects (nom, adresse et lieu de résidence).
3. Les conditions de réparation et d'entretien ne se rapportent pas à un accord de paiement à convenir avec Adams en plusieurs fois (achat à tempérament).
4. Adams se réserve le droit, à tout moment, de refuser de conclure un contrat de réparation et d'entretien avec un client sans donner de raison.

### **Article 32 - La cession**

1. L'ordre d'effectuer des travaux et l'étendue de ceux-ci sont donnés oralement ou par écrit par le client. Une copie d'une commande verbale et écrite sera fournie au client par Adams.
2. Au moment de remettre l'instrument à Adams pour l'entretien ou la réparation, cela se fait aux risques et périls du client et le client accepte que les employés d'Adams manipulent l'instrument avec soin et responsabilité.
3. Le client indiquera explicitement quels défauts sont présents et doivent être réparés. Cela sera enregistré par Adams lors de la préparation de la confirmation de l'affectation.
4. La réparation et l'entretien sont basés sur la ou les réclamations telles que décrites par le client. S'il n'y a pas ou pas de description claire de la ou des réclamations, le réparateur réparera tous les défauts constatés à sa propre discrétion.
5. Les travaux effectués seront précisés par Adams sur la facture.

### **Article 33 - Devis et délai**

1. Pour chaque mission, un employé d'Adams fera un devis à l'avance, sous réserve de frais supplémentaires. Si aucune description claire de la commande n'a été donnée par le client, le prix sera déterminé sur la base des actions visées à l'article 31 alinéa 4.
2. Le client est en droit de résilier le contrat de réparation et d'entretien, sous réserve d'un préavis de deux semaines, avec une indemnité d'Adams pour le travail déjà effectué par celui-ci.
3. Les limites de temps utilisées par Adams sont indicatives et toujours susceptibles d'être modifiées.
4. Si le paiement n'est pas effectué dans le délai imparti, l'article [9, paragraphe 7] s'applique.

### **Article 34 - Responsabilité**

Adams n'est pas responsable des dommages à la peinture ou à l'argenterie qui pourraient survenir lors du nettoyage interne et externe des produits. Adams n'est pas responsable des dommages au produit qui sont déjà présents sur le produit au moment de la livraison mais qui n'ont pas besoin d'être réparés. Dans un litige portant sur la question de la culpabilité, la charge de la preuve incombe au client. Les réclamations du client doivent être formulées dans les 7 jours suivant le retour du produit. Adams n'est plus responsable d'un produit soumis à Adams pour réparation ou service par le client s'il n'est pas récupéré par le client pendant plus de 3 mois par la suite.

### **Article 35 - Qualité**

1. Adams utilise autant que possible des pièces neuves, de préférence d'origine, des pièces alternatives ou des pièces faites maison lors de la réparation.
2. Une réparation sera effectuée de manière à ce que l'instrument réponde alors aux attentes du client ou aux conditions d'une utilisation normale.
3. Après la réparation, le client reçoit un bon de réparation avec une brève description des travaux effectués.

**Article 36 - Vol d'un acte**

Si, avant ou pendant le traitement d'une commande, il apparaît que le numéro de série du produit apparaît dans une base de données de produits volés ou manquants, Adams se réserve le droit de ne pas accepter la commande. Dans ce cas, Adams est également tenu de le signaler à la police et à la justice.